

Bulletin d'inscription **COURSE LICENCIES**

« **L' Albinoise** » samedi 9 avril 2011 - 10h30

1^{ère} manche du Challenge Rhône-Alpes 2011

lalbenc.roller@gmail.com / benoit.bourlier@free.fr

1 bulletin par personne / N° Licence FFRS :

Nom :

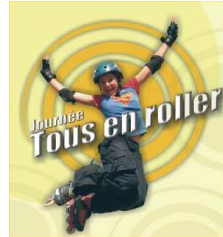
Prénom :

Age :

Adresse

CP..... Ville.....

Mail :



Parcours :

Départ neutralisé sur 1,5km de la place de l'Eglise, puis durée 1h maxi sur un circuit de 2,4km. *Parking 200m avant l'Eglise ou au Champ de Mars.*

Inscriptions : Place de l'Eglise de **08h45 à 10h15**

Par courrier : BURRIAND Patrick 40 Impasse des Couvents 38 470 L'Albenc

Minimes : 21.6km (9 tours) | Cadets, juniors, seniors, vétérans : 21.6km

5 € en pré - inscription | 12 € en pré - inscription

8 € sur place | 15 € sur place

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Une caution de 70 € pour la puce sera exigée. Licence FFRS ou Certificat medical obligatoire.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon enfant.....à participer à la course « L'Albinoise »,
1^{ère} manche du Challenge Rhône-Alpes 2011.

DateSignature :

Règlement à signer au dos.

Bulletin d'inscription **COURSE LICENCIES**

« **L' Albinoise** » samedi 9 avril 2011 - 10h30

1^{ère} manche du Challenge Rhône-Alpes 2011

lalbenc.roller@gmail.com / benoit.bourlier@free.fr

1 bulletin par personne / N° Licence FFRS :

Nom :

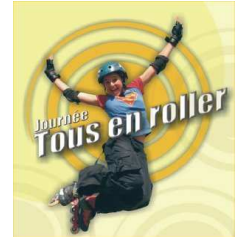
Prénom :

Age :

Adresse

CP..... Ville.....

Mail :



Parcours :

Départ neutralisé sur 1,5km de la place de l'Eglise, puis durée 1h maxi sur un circuit de 2,4km.

Inscriptions : Place de l'Eglise de **08h45 à 10h15**

Par courrier : BURRIAND Patrick 40 Impasse des Couvents 38 470 L'Albenc

Minimes : 21.6km (9 tours) | Cadets, juniors, seniors, vétérans : 21.6km

5 € en pré - inscription | 12 € en pré - inscription

8 € sur place | 15 € sur place

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUS.

Une caution de 70 € pour la puce sera exigée. Licence FFRS ou Certificat medical obligatoire.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

Je soussigné(e).....

autorise mon enfant.....à participer à la course « L'Albinoise »,
1^{ère} manche du Challenge Rhône-Alpes 2011.

DateSignature :

Règlement à signer au dos.

Règlement

1- Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation publique et d'obéir aux injonctions que les signaleurs, les services de police ou de gendarmerie pourraient donner dans l'intérêt de la sécurité.

2- Le port des protections (protège poignets, coudières, genouillères) est obligatoire pour les mineurs.

Le port du casque rigide, de manière permanente pendant la course est OBLIGATOIRE POUR TOUS.

3- Les participants mineurs doivent être encadrés par leurs parents, tuteurs légaux. Dans le cas contraire, une autorisation parentale obligatoire doit être remise aux organisateurs de la randonnée.

4- Le circuit sera sécurisé, fermé aux véhicules et gardé par des signaleurs et un service d'urgence.

5- Un ravitaillement est prévu en fin de parcours.

6- L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

7 – Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

8- L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement et celui du Challenge Rhône-Alpes.

Date :Signature :

Règlement

1- Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux réglementant la circulation publique et d'obéir aux injonctions que les signaleurs, les services de police ou de gendarmerie pourraient donner dans l'intérêt de la sécurité.

2- Le port des protections (protège poignets, coudières, genouillères) est obligatoire pour les mineurs.

Le port du casque rigide, de manière permanente pendant la course est OBLIGATOIRE POUR TOUS.

3- Les participants mineurs doivent être encadrés par leurs parents, tuteurs légaux. Dans le cas contraire, une autorisation parentale obligatoire doit être remise aux organisateurs de la randonnée.

4- Le circuit sera sécurisé, fermé aux véhicules et gardé par des signaleurs et un service d'urgence.

5- Un ravitaillement est prévu en fin de parcours.

6- L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

7 – Remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

8- L'engagement à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement et celui du Challenge Rhône-Alpes.

Date :Signature :